



# EXCAVATION LESCAULT

1721 Rue Julien, Sherbrooke  
J1N 0R2, QC, Canada  
[info@excavationlescault.com](mailto:info@excavationlescault.com)

819-678-4880

NE: tps 791871098Rt0001

N\* GST: TVQ 1210019525TQ0001

SIN: RBQ 5815-5391-01

Client:	Yves Matrineau
Adresse:	82 Desjardins Pavillion 120
Ville:	Magog
Téléphone:	450-587-3430
Courriel:	<a href="mailto:yvesm@aei.ca">yvesm@aei.ca</a>

Soumission #:	22-131
Date :	7 octobre, 2022
Soumission valide :	6 novembre, 2022
Projet:	

Description des travaux	Montant
• Transport de pelle mecanique.	\$200.00
• Temps de pelle mecanique pour gratter et étendre nouveau materiel.	\$1,150.00
• Temps de manoeuvre pour faire la compaction du materiel.	\$416.00
• 2 voyages de 10 roues de 0-3/4 ardoise bleu pour faire une épaisseur de $\pm 1\frac{1}{2}$ ".	\$999.20
• Location de compacteur pour la compaction de la cour.	\$150.00

<b>Total avant taxe :</b>	<b>\$2,915.20</b>
---------------------------	-------------------

Cette soumission est valable pour 30 jours des présentes  
Aucune retenue contractuelle à moins d'êtres spécifiée.  
Permis de construction à fournir.

**ESTIMÉ BUDGÉTAIRE** 2,915.20  
(options et taxes en sus)

**Acompte avant réalisation 20% + taxes :** 670.35

**Terme de paiement net, 30 jours suivant la facture / conditions générales incluses dans le contrat.**

/ Frais d'administration 1,5% par mois sur le compte passé dû.

Signature \_\_\_\_\_ Lettre moulée \_\_\_\_\_

Date:

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Lors de la signature du présent contrat, un versement sera demandé, représentant 20% du montant total de la soumission.  
Terme du paiement: Le montant total des travaux devra être acquitté le dernier jour de ceux-ci. Advenant le cas où le paiement n'a pas été réglé dans les trente (30) jours de la fin des travaux, nous serons dans l'obligation de prendre une hypothèque légale.
2. Cette soumission ne pourra être utilisée à des fins juridiques pour être appelé à témoigner comme expert-conseil.
3. Lorsque requis par le propriétaire, l'entrepreneur général devra nous fournir une copie du cautionnement pour gages, matériaux et services.
4. Excavation Lescault Inc. Se réserve le privilège, prévu au Code civil du Québec, d'enregistrer une «Hypothèque légale de constructeur» pour protéger sa créance. Cependant, cet avis ne doit en aucune manière être interprété comme portant atteinte à la solvabilité ou à l'intégralité des personnes ou compagnies avec qui il a signé le présent contrat.
5. Si des voyages de remblai de type emprunt «B» sont nécessaires pour l'aménagement du terrain ou pour rehausser le niveau de l'entrée, ceux-ci et le temps pour la mise en place sont facturables, à moins d'y être spécifiquement mentionnés à la description des travaux de la cotation.
6. Le client doit s'assurer qu'il a en sa possession toutes les autorisations requises pour l'exécution des travaux et que ceux-ci ne vont pas à l'encontre d'aucun règlement fédéral, provincial ou municipal, en particulier ceux régissant l'environnement.
7. L'annulation de ce contrat ne peut se faire sans un accord commun entre les parties.
8. Les travaux dans le roc, les terrains instables, la gelée ou la rencontre de plus de 1m<sup>3</sup> de volume ne sont pas dans nos prix, à moins d'y être spécifiquement mentionnés à la description des travaux de la cotation.
9. Excavation Lescault Inc. Ne se rend pas responsable de tous bris de fils, conduits ou tuyaux souterrains à moins que leur présence ait été signalée.
10. À moins d'avis contraire sur le contrat, aucun nivelage n'est inclus compte tenu du remblai manquant sur le site.
11. Un chemin d'accès convenable devra être mis à la disposition de l'entrepreneur général pour la livraison de matériaux devant être incorporés à l'ouvrage. Excavation Lescault Inc. n'assume aucune responsabilité pour la remise en état d'un chemin d'accès désigné par le client et impropre au transport de charge lourde, limitée généralement à celle acceptée pour les routes publiques.
12. Excavation Lescault Inc. ne pourra être tenu responsable pour un retard causé par une grève, du vandalisme, un feu, conditions climatiques défavorables ou un cas de force majeure hors de son contrôle.
13. Excavation Lescault Inc. N'émettra aucun plan de construction à la fin des travaux.
14. Excavation Lescault Inc. ne prend aucune responsabilité pour des travaux qu'il effectuera sur une sous-fondation ou une fondation qu'il n'a pas construite.
- 15. À la présente soumission, aucun calcul n'a été fait en fonction d'un relevé du terrain nous permettant d'établir avec exactitude les niveaux d'excavation et le niveau final du terrain. Le temps et la quantité des matériaux qui figurent à la description des travaux sont estimés en fonction des documents fournis par le client. Lorsque le prix est forfaitaire, cela signifie que le montant à payer correspond à la description des travaux indiqués à la cotation. Le temps et les quantités supplémentaires facturés au prix de liste en vigueur.**
- 16. Lorsqu'un mandat est octroyé à Excavation Lescault Inc. en fonction d'un estimé budgétaire, la facturation sera effectuée en fonction du temps et des matériaux réellement utilisés au prix de liste en vigueur.**

Signature \_\_\_\_\_

Lettre moulée \_\_\_\_\_

Date: